



Commune de
DOUZENS

La Douzenoise

n°37



Edito

Cette 37ème édition de « La Douzenoise » nous entraîne tout doucement vers la période estivale. Qui dit période estivale, dit marchés nocturnes, retrouvailles, partage, soirée mousse et bien d'autres moments de détente, tellement appréciés de tous. Moments rendus possibles avec le concours assidu des nombreux bénévoles associatifs.

Pour l'équipe municipale, cette période, bien que moins chargée administrativement, n'en reste pas moins très prenante et existante.

D'autant plus que, depuis le début de l'année, de nombreux projets ont vu le jour : changement des portes des écoles, installation de la climatisation, réparation de la toiture du groupe scolaire... un investissement pour la jeunesse.

Une page spéciale vous informe du jardin partagé ; d'un souhait vieux de 5 ans à une réalité !

L'été arrive et si nous nous en réjouissons tous, n'oublions pas d'être très prudents pour préserver notre nature et notre santé.

Bonne lecture à tous.

Le Maire

Philippe RAPPENEAU

Vie communale ...

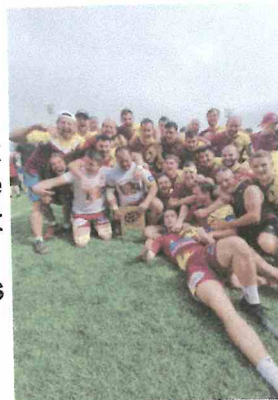
RUBRIQUE ASSOCIATIONS

DE BELLES ACTIVITES PASSEES ET A VENIR

RCA : finale de la coupe du Languedoc

Dimanche 1er juin, sur le stade de LEUCATE, le Rugby Club ALARIC s'est imposé avec la manière en finale de la coupe d'Occitanie, en battant l'équipe de la Côte Rocheuse sur le score de 23 à 17. De nombreux supporters avaient fait le déplacement pour encourager nos joueurs.

Félicitation à eux, au staff et à l'ensemble des dirigeants pour ce très beau trophée.



11 avril : carnaval

Le comité des fêtes « Les Festaires » a organisé le 11 avril dernier le carnaval. Monsieur CARNAVAL a été jugé comme il se doit et brûlé place de l'Ormeau. Un moment de plaisir partagé par les grands et les petits.

17 mai : vide grenier de l'ALCD

Le 17 mai a eu lieu le désormais traditionnel vide grenier organisé par l'ALCD avec plus d'une trentaine d'exposants : la journée fût une belle réussite. Un grand merci aux vaillants organisateurs.

24 mai : tournoi école de rugby

Le RCA a organisé la 6^e édition de son tournoi, réunissant 11 écoles de rugby venues de Thuir, Gaob, USC, RCN, Leucate, Gruissan et d'autres clubs voisins. Au total, ce sont 450 enfants qui ont participé sur les trois stades de Douzens, Capendu et du collège, dont 120 jeunes rugbymen et rugbywomen ont évolué sur le terrain de Douzens.

L'événement s'est déroulé dans une ambiance conviviale et respectueuse, fidèle aux valeurs du rugby : fair-play, solidarité et esprit d'équipe. Tous les participants ont été récompensés pour leur engagement et leur esprit sportif. L'arbitrage a été assuré de manière exemplaire par nos jeunes U14, cadets, cadettes, minimettes et juniors, formant ainsi la relève de demain. Une dizaine de joueurs de l'US Carcassonne ont honoré l'événement de leur présence, arborant fièrement le bouclier de champion de France de Nationale 1, symbole de l'excellence du club. Un grand merci au Bistrot "L'Ail Éclaté" pour avoir offert l'apéritif des éducateurs à midi, contribuant ainsi à la convivialité de cette journée mémorable.

Cette 6^e édition restera un moment fort de la saison, illustrant la passion du rugby et la cohésion entre les clubs et les générations.



A VOS AGENDAS !

21 juin : fête de la musique organisée par l'ALCD

5 juillet : méchoui organisé par les Amitiés Douzenoises

12 juillet : soirée mousse organisée par les Festaires Douzenois

16 août : soirée plage organisée par les Festaires Douzenois

Douzens, un village qui investit...

ECOLES

PORTES

Les portes des écoles ont été remplacées par l'entreprise locale ALARIC MENUISERIE, située à DOUZENS.

Le coût total de l'opération représente la somme de 36.452,78 € HT.

Ce projet a été financé de la manière suivante :

- Conseil Départemental de l'Aude : 7.290,00 € ;
- Etat au titre de la DETR : 7.290,00 € ;
- Région Occitanie : 3.600,00 € ;
- Autofinancement : 18.272,78 €.



CLIMATISATION

Le système de climatisation a été installé et remplacé pour 2 classes (CP CE2) :

Coût de l'opération : 10.130,40 €

REPARATION TOITURE

Des travaux de réparation de la toiture des écoles ont été entrepris par l'entreprise BATIE (11700 DOUZENS)

Coût de l'opération : 4.533,60 €.

AMENAGEMENT ALAE

A la suite de la visite de la Protection Maternelle Infantile, des aménagements ont été effectués au sein de l'accueil de loisirs pour améliorer le confort et le bien-être de vos enfants : acquisition de lits pour enfants, tapis pour le coin calme, ajout de petits mobiliers tels que des tables, des chaises et un canapé...

Ces aménagements visent à offrir un environnement plus agréable et fonctionnel, répondant aux besoins des enfants et favorisant leur épanouissement.

REPAS CANTINE

Pour l'année scolaire 2025-2026, le prix du repas cantine est fixé à 3,80 €.

Vie communale ...

JARDIN

Le projet de jardin partagé a enfin pu voir le jour.

Ce projet tenait à cœur à la Municipalité depuis plus de 5 ans puisqu'il faisait partie du programme électoral de 2020.

La principale difficulté résidait dans l'absence d'emplacement adéquat.

Cet inconvénient a pu être effacé grâce à la gentillesse de Marc PALOQUE, fils de Joseph PALOQUE, qui a accepté de mettre à la disposition de la commune, le jardin dit « Jardin de Joseph ». Je le remercie vivement.

Monsieur Jean-Philippe PEREZ, adjoint de la commune s'est particulièrement investi dans le projet, je tiens à lui adresser toute ma reconnaissance.



L'objectif de ce jardin partagé est multiple :

- Apprendre le jardinage ;
- Montrer aux plus jeunes d'où viennent les légumes qu'ils retrouvent dans leurs assiettes ;
- Créer du lien social : le jardin partagé se veut être un lieu de rencontre et d'échanges ;
- Distribuer les récoltes à ceux qui en ont le plus besoin

PARTAGE

Un règlement intérieur est à respecter.

Ce règlement a pour objet de fixer les règles de bon usage du jardin partagé, tels que :

- *Le jardinier respecte l'entretien de l'espace jardiné et de ses abords afin de toujours le laisser propre et rangé (ramassage des éventuels détritiques, etc.) ;*
- *Le jardin partagé est un espace entièrement collectif, sans parcelle privative ;*
- *Les animaux domestiques ne sont pas admis dans le jardin partagé ;*
- *Chaque jardinier s'engage à entretenir (arrosage, plantation, désherbage,) le jardin, à respecter le matériel de jardinage, à le remettre propre et en place avant son départ et à n'entreposer que le matériel indispensable à la culture ;*
- *Les enfants âgés de moins de 14 ans doivent être accompagnés d'un adulte adhérent ;*



Ce jardin partagé n'a pas vocation pour les jardiniers, à récolter pour eux-mêmes.

La démarche se veut être collective et altruiste.

Ce jardin est ouvert à tous.

Je lance un appel à tous les volontaires qui souhaiteraient participer à ce beau projet.

N'hésitez pas à vous faire connaître à la Mairie.

Vie communale ...

CACHE CONTAINER RD 2113

Un cache container de nouveau genre a été installé pour protéger les bacs à ordures ménagères qui situés sur la portion Est de la RD 2113. Ces bacs sont particulièrement exposés aux vents dominants, tant du Cers que du Marin, ce qui provoquait le soulèvement fréquent de leurs capots.

Grâce à ce cache-container adapté, les problèmes liés aux déchets emportés par le vent devraient être résolus.

Ce cache container a été réalisé par l'entreprise Fabrice DHOMPS, située à Comigne.

Coût de l'opération : 3.752,00 € HT.



MARCHE



Les marchés du mercredi reprendront à compter du mercredi 25 juin et se tiendront jusqu'au mercredi 3 septembre.

Nous vous attendons nombreux pour profiter de cette nouvelle saison estivale.

Nous sommes également à la recherche de bénévoles pour la préparation et le service des repas, n'hésitez pas à vous porter volontaires.

OUVERTURE DU BISTROT L'AIL ECLATE

À la suite d'un changement de propriétaires, le restaurant « l'Art & Gourmand » a cédé sa place au bistro « l'Ail Eclaté ».

David et Julien vous accueilleront chaleureusement pour vous proposer des menus frugaux et savoureux dans une ambiance décontractée, conviviale et amicale.

Nous leur souhaitons une belle réussite dans cette nouvelle aventure.



REMPLACEMENT PORTE SORTIE DE SECOURS FOYER THEATRE



La porte située Rue du Parc a été entièrement remplacée afin de répondre aux normes en vigueur sur la sécurité des Etablissements Recevant du Public (ERP).

Les travaux ont été réalisés par 2 entreprises locales : l'entreprise BURGUN et ALARIC MENUISERIE.

Coût de l'opération : 9.000,00 €

...Vie communale

REPAS OU GOUTER DES RETRAITES

Le traditionnel repas des retraités se déroulera à l'automne. Cette année, nous vous proposons un nouveau format enrichi, avec des animations inédites pour rendre ce moment encore plus convivial et festif.

Si vous êtes intéressé(e), nous vous invitons à vous faire connaître en mairie. Nous vous tiendrons informé(e) du programme détaillé dès que possible.

Merci de vous inscrire dès à présent par téléphone au 04 68 79 10 06, ou bien par mail à l'adresse suivante : mairiededouzens@orange.fr.

Nous espérons vous retrouver nombreux pour partager ensemble ce moment de convivialité.

COMPOSTEURS COLLECTIFS

Le compostage collectif est une initiative écologique et solidaire qui permet de valoriser les biodéchets tout en réduisant notre empreinte environnementale. Pour garantir son efficacité et préserver l'harmonie du quartier, il est essentiel de respecter certaines règles.

CE QUE VOUS POUVEZ COMPOSTER	CE QU'IL NE FAUT PAS COMPOSTER
• Épluchures de fruits et légumes • Restes de repas végétariens • Marc de café, filtres en papier • Thé, infusions • Coquilles d'œufs broyées • Fleurs fanées • Petites branches broyées • Feuilles mortes • Herbe coupée • Paille, cartons déchiquetés • Sciure de bois non traitée • Copeaux de bois non traités • Cendres de bois froides • Matières sèches broyées • Déchets de jardinage (sans maladies) • Matières organiques non traitées	• Viande, poisson, produits laitiers • Graisses, huiles, sauces • Os, coquilles de crustacés • Plantes malades ou infestées • Mauvaises herbes montées en graines • Plantes d'intérieur avec terre et racines • Coques et noyaux durs • Essuie-tout alimentaire • Plastiques, métaux, verres • Déchets non biodégradables • Déchets contaminés ou traités chimiquement

... Vie communale

OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT

Avec l'arrivée de l'été et la montée des températures, le risque d'incendie de forêt devient une préoccupation majeure. La prévention passe notamment par le débroussaillage des terrains situés à proximité des massifs forestiers.

Qu'est-ce que l'obligation légale de débroussaillage (OLD) ?

L'OLD impose aux propriétaires de terrains situés à moins de 200 mètres d'un bois, d'une forêt, d'une lande, d'un maquis ou d'une garrigue, de réduire la masse de végétaux autour de leurs constructions. Cette mesure vise à limiter la propagation des incendies et à protéger les habitations.

Quelle est la zone concernée ?

Pour la zone rurale : le débroussaillage doit être effectué sur une profondeur de 50 mètres autour des constructions. Cette distance peut être portée à 100 mètres par le maire ou le préfet et **pour la zone urbaine** : l'obligation s'applique aux terrains construits ou non, situés à moins de 200 mètres des massifs à risque.

Comment débroussailler ?

Le débroussaillage consiste à éliminer les végétaux susceptibles d'alimenter un feu, tels que les broussailles, les branches basses, les feuillages secs et les arbres morts. Il est recommandé de réaliser ces travaux chaque année, de préférence en automne ou en hiver, lorsque la végétation est moins dense.

Quelles sont les sanctions en cas de non-respect ?

Le non-respect de l'OLD peut entraîner des **sanctions pénales** : amende pouvant aller jusqu'à 1 500 € pour une contravention de 5e classe, des **sanctions administratives** : mise en demeure avec astreinte journalière, amende administrative de 50 € par m² non débroussaillé, ou réalisation des travaux à la charge du propriétaire et des **sanctions en matière d'assurance** : application d'une franchise supplémentaire en cas de sinistre lié à un incendie, pouvant atteindre 5 000 €.

Obligation d'information lors de la vente ou location

À compter du 1er janvier 2025, tout vendeur ou bailleur d'un bien immobilier situé dans une zone soumise à l'OLD doit informer l'acquéreur ou le locataire dès l'annonce immobilière et dans l'état des risques et pollutions (ERP), en y annexant une attestation sur l'honneur de la réalisation du débroussaillage ou de son maintien en l'état.

Comment savoir si vous êtes concerné ?

Pour vérifier si votre terrain est soumis à l'OLD, consultez le zonage sur le [Géoportail](#) ou le site [Géorisques](#). En cas de doute, n'hésitez pas à contacter votre mairie ou la préfecture.

ATTITUDES A ADOPTER EN CAS DE CANICULE

Les épisodes de canicule sont de plus en plus fréquents et peuvent avoir des conséquences graves sur la santé. Il est essentiel d'adopter les bons gestes pour se protéger et protéger les plus vulnérables.

Restez hydraté

- Buvez régulièrement, sans attendre d'avoir soif, au moins 1,5 à 2 litres d'eau par jour.
- Évitez les boissons alcoolisées, très sucrées ou contenant de la caféine, qui favorisent la déshydratation.
- Consommez des aliments riches en eau, tels que les fruits (melon, pastèque, agrumes) et les légumes (concombres, tomates, salades).

Rafrâchissez votre logement

- Fermez les volets, rideaux et fenêtres dès que le soleil brille sur votre habitation.
- Ouvrez-les la nuit ou tôt le matin pour créer des courants d'air.
- Utilisez un ventilateur ou un brumisateur pour rafraîchir l'air intérieur.
- Si votre logement est mal isolé, passez quelques heures par jour dans un lieu climatisé (bibliothèque, centre commercial, cinéma).

Protégez-vous à l'extérieur

- Évitez de sortir entre 11h et 21h, heures les plus chaudes de la journée.
- Si vous devez sortir, portez des vêtements légers, amples, de couleur claire, un chapeau ou une casquette, et appliquez de la crème solaire.
- Restez à l'ombre et évitez les efforts physiques intenses.

Veillez sur les plus fragiles

- Les personnes âgées, les nourrissons, les femmes enceintes, les malades chroniques et les personnes handicapées sont particulièrement vulnérables.
- Inscrivez-vous sur le registre communal des personnes vulnérables auprès de la mairie pour bénéficier d'une surveillance accrue.
- Prenez régulièrement des nouvelles de vos proches et voisins isolés.

En cas de malaise

- Si vous ou une personne présente des signes de coup de chaleur (forte fièvre, peau rouge, chaude et sèche, confusion, nausées), appelez immédiatement le 15 ou le 112.
- En attendant les secours, placez la personne dans un endroit frais, faites-la boire de l'eau et rafraîchissez-la avec des linges humides.

Numéros utiles :

- **Canicule info service** : 0800 06 66 66 (appel gratuit, du lundi au samedi de 9h à 19h)
- **Météo-France** : 32 50 (2,99 € / appel + prix appel)